



VISA POUR PREPARATION EN VUE DU MARIAGE (MARIAGE EN SUISSE)

Feuille d'information pour une demande de visa pour preparation en vue du mariage.

- ! Tous les documents doivent être datés de moins de six mois. **Attention:** certains documents algériens ont une validité de 3 mois (certificat de résidence et casier judiciaire)
- ! **Si les validités ne sont pas respectées, les documents ne seront pas acceptés.**
- ! La réception des dossiers se fait uniquement par prise de rendez-vous, sur notre [site](#).
- ! l'Ambassade Suisse n'accepte que des dossiers complets et selon l'ordre suivant :

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR ET CONDITIONS GÉNÉRALES:

- Trois (3) [formulaire de demande de visa D complet](#) du/de le/la requérant/e (en français, arabe, allemand, italien ou anglais) dûment rempli en ligne ou par écrit en majuscule (avec un stylo à bille bleu ou noir), et signé personnellement
- Trois (3) copies du passeport (page principale avec la photo)
- Quatre (4) photos d'identité (photos d'identité récentes sur fond blanc et visage découvert)
- Frais de visa en vue du mariage: **DZD 82'300**, en espèces lors du dépôt du dossier
- Extrait du casier judiciaire**, l'original en arabe, avec mention d'état civil actuel (qui doit être reitéré d'un tribunal) avec sa traduction en français et traduits par un traducteur assermenté
- Legalisation du casier judiciaire arabe et français par le Ministère des Affaires Etrangères (MAE)
- Certificat de nationalité**, l'original en arabe, (qui doit être retiré d'un tribunal) avec sa traduction en français, traduits par un traducteur assermenté
- Legalisation du certificat de nationalité arabe et français par le Ministère des Affaires Etrangères (MAE)
- Acte de naissance**, l'original en arabe, avec sa traduction en français traduits par un traducteur assermenté
- Legalisation de l'acte de naissance arabe et français par le Ministère des Affaires Etrangères (MAE)
- Extrait du **certificat de non mariage**, original en français (copie intégrale)
- Legalisation de l'extrait du certificat de non mariage français, par le Ministère des Affaires Etrangères (MAE)
- Certificat de résidence**, validité de 3 mois, l'original en français
- Legalisation du certificat de residence en français par le Ministère des Affaires Etrangères (MAE)
- Formulaire **Adresse et coordonnées complètes** « fiche de renseignement » ci-dessous, page 3

- Si la personne **a déjà été mariée**, les documents suivants sont à joindre au dossier*
- Extrait des registres des actes de mariage du précédent mariage avec la mention du divorce en marge - original en français, légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères (MAE)
- Jugement de divorce avec la date d'entrée en force - original arabe + traduction en français, légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères (MAE).
- Si la personne **était veuve**, le document suivant est à joindre au dossier*
 - Certificat de décès du/de la conjoint/e, légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères (MAE)
- Si la personne résidente en Suisse est de nationalité suisse**, les documents suivants sont à joindre au dossier*
 - Certificat individuel d'état civil qui doit être demandé à la commune d'origine avant le mariage
 - Copie du certificat de résidence / attestation de domicile
 - Photocopie de son passeport suisse
- Si la personne en Suisse est de nationalité algérienne**, les documents suivants sont à joindre au dossier*
 - Acte de naissance original informatisé en langue Arabe avec une traduction en français, légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères (MAE), photocopie du permis de séjour en Suisse (B ou C) **et** copie de son passeport algérien
 - *Si la personne **a déjà été mariée**, le document suivant est à joindre au dossier:* Jugement de divorce avec la date d'entrée en force
- Si la personne en Suisse est d'une nationalité européenne ou autre** les documents suivants sont à joindre au dossier*
 - photocopie du permis de séjour en Suisse (B ou C)
 - Acte de naissance retiré de son pays d'origine
 - *Si la personne **a déjà été mariée**, le document suivant est à joindre au dossier:* Jugement de divorce avec la date d'entrée en force

L'Ambassade n'accepte que les dossiers complets, en 5 exemplaires, soit l'original (légalisé) plus 4 copies de l'original.

La personne fiancée domiciliée en Algérie devra se présenter personnellement au guichet avec son passeport pour remplir 2 formulaires (034A + 035), fournis par l'Ambassade le jour du rendez-vous, en vue de la préparation du mariage.

Ambassade de Suisse en Algérie
9-11, rue Slimane Amirat
(ex. Chemin Dr. Lucien Raynaud)
16070 El Mouradia - Alger
Tel.: +213 21 981 011
Fax: +213 21 981 029
alger.visa@eda.admin.ch

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Coordonnées du fiancé	
Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Code Postal :	
Ville :	
N° du téléphone :	
Courriel :	

Coordonnées de la fiancée	
Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Code Postal :	
Ville :	
N° du téléphone :	
Courriel :	